

SCP - SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Le « Service de la Culture et du Patrimoine » (S.C.P.), créé par la délibération n°2000-138 / APF du 9 novembre 2000, est né de la restructuration du « Service de la Culture » et des départements de l'archéologie et des traditions orales du « Centre Polynésien des Sciences Humaines – Te Anavaharau ».

L'arrêté n° 1620 / CM du 24 novembre 2000 organise le fonctionnement du S.C.P. et l'investit de quatre missions fondamentales depuis le 1^{er} janvier 2001 :

- la préservation et le rayonnement des langues polynésiennes,
- la protection, la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel, légendaire, historique et archéologique de la Polynésie française,
- la programmation, la coordination et le suivi des actions concourant au développement culturel et artistique,
- l'élaboration de la réglementation et le suivi de son application dans tout domaine de sa compétence.

Le service est également appelé à participer à l'élaboration de toutes conventions et programmations financières ayant trait aux missions sus-évoquées et est en charge de la mise en œuvre des dispositions de la délibération n° 93-27/AT du 8 avril 1993 portant aménagement de la fiscalité douanière applicable à l'importation et à l'exportation des objets d'art, de collection et d'antiquité.

Enfin, un comité scientifique placé auprès du chef du S.C.P. est notamment consulté pour l'évaluation des programmes d'actions proposées ainsi que sur les résultats des actions menées.

1 – BILAN D'ACTIVITE 2005

L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux en matière de protection du patrimoine culturel polynésien et de développement culturel qui a nécessité un recentrage des diverses activités du service.

Le renforcement des effectifs a été essentiel au cours de l'année 2005. Une dizaine d'agents ont pu, en effet, intégrer le service dans le cadre des possibilités offertes par voie de mutation, de concours et de recrutement temporaire. Leur contribution au sein des équipes administratives et techniques s'est traduite par un élargissement du champ d'actions du SCP et, en particulier, la mise en place d'un nouveau bureau consacré au développement culturel.

1.1. LES ACTIVITES DU BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES

Le Service de la Culture et du patrimoine est appelé à participer à l'élaboration de toutes conventions et programmations financières ayant trait aux missions évoquées dans l'arrêté n°1620/CM du 24 novembre 2000. Il est chargé, à ce titre, du suivi de ces opérations et de la mise en œuvre des obligations contractées.

Les subventions

Le tableau ci-après reprend les montants des subventions accordées en 2005, conformément à la politique générale de soutien aux actions culturelles mises en œuvre par le Ministère en charge de la culture et du patrimoine. Au total, 64 demandes de subventions ont été satisfaites en 2005 pour un montant global de 152 529 130 F.

N	Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subvention	Imputation	Références de l'acte
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS			6 198 219		
1	ATKD	Organisation d'un jeu télévisé à caractère culturel	2 000 000	639	CONV.5.0019/MJC
2	Evrard Gil	Production d'un master DVD, présentant les différentes actions du ministère	1 000 000	639	CONV.5.0020/MJC
3	Radio Télévision Française D'outre Mer	Réalisation d'une émission télévisée sur l'art contemporain en P.F.	3 198 219	639	CONV.5.0018/MJC
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS			5 286 000		
4	Editions Le Motu	Co-production de l'ouvrage intitulé « L'Art en mouvement »	5 286 000	645 - 00	CONV.5.0017/MJC
PARTICIPATION A L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS			5 500 000		
5	Tahiti Event	Organisation de la convention internationale du Tatouage en P.F. - Tatoonésia	5 500 000	645 - 50	CONV.5.0013/MJC
SUBVENTION A L'ACADEMIE TAHITIENNE			30 000 000		
6	Académie Tahitienne	Budget de fonctionnement 2005	30 000 000	657 - 501	Ate n°591/PR du

SUBVENTION POUR LA SAUVEGARDE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE			400 000		
7	Artisanale Hikokua	Entretien des sites archéologiques de Hikokua et Kamuiheisis à Hatiheu - Nuku Hiva.	400 000	657 - 505	Ate n°2089/PR du 26/12/2005
SUBVENTION POUR L'AIDE A L'EDITION			7 013 300		
8	Musée de Tahiti et des Iles	Edition en français de deux tomes de l'ouvrage en allemand de Karl Von Den Steinen	5 300 000	657 - 506	Ate n°1624/PR du 09/11/2005
9	Musée de Tahiti et des Iles	Réimpression du n°2 de la collection "Cahiers du Patrimoine"	1 213 300	657 - 506	Ate n°1674/PR du 17/11/2005
10	Te Reo O Te Tuamotu	Edition du second livre bilingue en paumotu - français "Naku teie hakari"	500 000	657 - 506	Ate n°2081/PR du 26/12/2005
SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL			74 981 611		
11	A F I F O	Réalisation du festival du film documentaire d'océanie	4 000 000	657 - 508	Ate n°2091/PR du 26/12/2005
12	Amuitahira'a Tu'aro Maohi	Organisation des manifestations inscrites au calendrier 2005 / 2006	1 000 000	657 - 508	Ate n°2088/PR du 26/12/2005
13	Ass. musicale et culturelle Polynésienne	Organisation d'un concert animé par les "jeunes artistes - espoirs" de l'association	750 000	657 - 508	Ate n°1654/PR du 10/11/2005
14	Comité Miss Tahiti Nui	Organisation de l'élection de "Miss"	3 000 000	657 - 508	Ate n°2166/PR du 30/12/2005
15	Culturelle et Artistique de Tahiti Nui	Financement d'un stage à caractère artistique et culturel	500 000	657 - 508	Ate n°1581/PR du 08/11/2005
16	Culturelle et Artistique de Tahiti Nui	Déplacement à Hawaï dans le cadre d'un échange artistique et culturel	3 000 000	657 - 508	Ate n°2077/PR du 26/12/2005
17	Du Fil Rouge Cycliste	Organisation d'un concert dans le cadre du téléthon 2005	400 000	657 - 508	Ate n°2090/PR du 26/12/2005
18	Editeurs de Tahiti et des Iles	Organisation du salon du livre à To'ata et participation au salon de métropole	2 000 000	657 - 508	Ate n°675/PR du 08/07/2005
19	Fara	Concours littéraire du meilleur scénario Prix "ORERO"	2 000 000	657 - 508	Ate n°1689/PR du 17/11/2005
20	Fédération Te Upa Rau Maohi Nui	Organisation d'un concert de musique traditionnelle	2 000 000	657 - 508	Ate n°1688/PR du 17/11/2005
21	Femmes Océaniennes (A F O)	Festival pour la paix par le dialogue des cultures et l'accueil des artistes venant des trois Territoires Français du Pacifique	3 000 000	657 - 508	Ate n°1685/PR du 17/11/2005
22	Heiva I Hiti'a O Te Ra	Mise en place des activités sportives et culturelles	2 000 000	657 - 508	Ate n° 2079/PR du 26/12/2005
N	Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subvention	Imputation	Références de l'acte
23	Hula Halau O Makala Pua	Déplacement culturel à Hawaï	400 000	657 - 508	Ate n°1686/PR du 17/11/2005
24	Les Descendants du Bounty	Pose d'une stèle à Mahina	3 000 000	657 - 508	Ate n°1687/PR du 17/11/2005
25	Les Grands Ballets de Tahiti	Déplacement artistique et culturel en Europe et en Métropole	3 000 000	657 - 508	Ate n°1668/PR du 14/11/2005
26	Mahina Va'a	Accueil d'une délégation Maoris en échange culturel	300 000	657 - 508	Ate n°1653/PR du 10/11/2005
27	Matahiapo No Faaone	Déplacement en France	2 000 000	657 - 508	Ate n°2199/PR du 30/12/2005
28	Musique en Polynésie	Mise en place du Ve Festival "Musique aux îles : Prades à Tahiti"	3 000 000	657 - 508	Ate n°805/PR du 26/07/2005
29	Na Mele	Organisation d'une compétition de Hula	1 000 000	657 - 508	Ate n°2169/PR du 30/12/2005
30	NIUKIA Tamariki Ariki	Déplacement artistique et culturel à Hawaï	3 000 000	657 - 508	Ate n°634/PR du 06/07/2005
31	O C E A	Organisation de la 4ème édition de "LATITUDES 2005"	4 176 611	657 - 508	Ate n°2167/PR du 30/12/2005
32	O Tahiti E	Spectacle culturel sur le site de "FARE HAPE" à Papeete	1 000 000	657 - 508	Ate n°1813/PR du 28/11/2005
33	Oparo Paruru la Rapa	Rassemblement culturel des organisations coutumières et familiale des 5 archipels de la Polynésie Française	2 000 000	657 - 508	Ate n°1820/PR du 29/11/2005
34	OPU NUI	Fonctionnement	1 000 000	657 - 508	Ate n°2114/PR du 28/11/2005
35	Polyne' zik	Organisation d'un concert destiné à la jeunesse	2 000 000	657 - 508	Ate n°1815/PR du 28/11/2005
36	Polynesian Artists	Réalisation d'un documentaire sur un thème culturel	500 000	657 - 508	Ate n°1583/PR du 08/11/2005
37	Punaauia Nui Culturel	Frais d'organisation d'un spectacle sur le marae	500 000	657 - 508	Ate n°2168/PR du

38	Rocky Entreprise	"Arahurahu" Fonctionnement de l'association	1 000 000	657 - 508	30/12/2005 Ate n°1626/PR du 09/11/2005
39	Tahiti Here	Festival de danses folkloriques à Springville	500 000	657 - 508	Ate n°2080/PR du 26/12/2005
40	Tamarii Fanatea No Faa'a	Projet de voyage culturel et éducatif	500 000	657 - 508	Ate n°2076/PR du 26/12/2005
41	Tamarii Poe Rava	Déplacement artistique et culturel à Nouméa	1 000 000	657 - 508	Ate n°804/PR du 26/07/2005
42	Tamarii Rurutu	Mise en place des activités du "Tuaro Maohi"	300 000	657 - 508	Ate n°2085/PR du 26/12/2005
43	Te A'a No Taiarapu	Mise en place des activités 2005	2 000 000	657 - 508	Ate n°2113/PR du 29/12/2005
44	Te Maeva	Tournée promotionnelle aux USA	3 000 000	657 - 508	Ate n°1814/PR du 28/11/2005
45	Te NIU	Organisation d'un concours de chants intitulé "Himene Patitifa"	2 000 000	657 - 508	Ate n°944/PR du 18/08/2005
46	Te Ora O Tou Reo	Développement des activités culturelles : Chants, danses, Orero	3 800 000	657 - 508	Ate n°2087/PR du 26/12/2005
47	Te Pahi O Hawaiki Nui	Prise en charge d'une partie des frais relatifs à la préparation et à l'organisation de la traversée du pacifique de Hawaiki Nui 2.	1 500 000	657 - 508	Ate n°1675/PR du 17/11/2005
48	Te Reo Nui	Organisation d'un opéra de Charles GOUNOD "La Reine de Saba", au grand théâtre de la Maison de la Culture	2 000 000	657 - 508	Ate n°1622/PR du 09/11/2005
49	Te Reo Nui	Organisation du grand concours vocal, au grand théâtre de la Maison de la Culture	1 000 000	657 - 508	Ate n°1627/PR du 09/11/2005
50	Te Ta'i Nui Maohi No Punaauia	Participation au himene Patitifa 2005	575 000	657 - 508	Ate n°1579/PR du 08/11/2005
51	Te Ta'i Nui Maohi No Punaauia	Organisation d'un concert dans le cadre de la fête de la musique	500 000	657 - 508	Ate n°1582/PR du 08/11/2005
52	TFTN	Acquisition d'ouvrages destinés à la bibliothèque	2 000 000	657 - 508	Ate n°1673/PR du 17/11/2005
53	Tinito Ui Api Maohi	Développement des activités culturelles	2 000 000	657 - 508	Ate n°2086/PR du 26/12/2005
N	Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subvention	Imputation	Références de l'acte
54	Tiona To'u Pare Ora	Financement des charges de fonctionnement de l'association	300 000	657 - 508	Ate n°1690/PR du 17/11/2005
55	Toa Ura	Fonctionnement	500 000	657 - 508	Ate n°2113/PR du 29/12/2005
56	Tomite Himene No Tautira	Soutien dans divers projets	500 000	657 - 508	Ate n°1580/PR du 08/11/2005
57	Upa Teata	Réalisation d'un album CD de 12 titres	1 000 000	657 - 508	Ate n°1628/PR du 09/11/2005
58	Visages de Polynésie	Déplacement culturel au Canada	480 000	657 - 508	Ate n°1652/PR du 10/11/2005
		SUBVENTION A L'ACADEMIE MARQUISIENNE	15 000 000		
59	Académie Marquisienne	Budget de fonctionnement 2005	15 000 000	657 - 509	Ate n°590/PR du 24/06/2005
		SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU HEIVA DANS LES ARCHIPELS	6 150 000		
60	Heiva I Mahina	Participation au heiva 2005	500 000	657 - 510	Ate n°2037/PR du 15/12/2005
61	Les Grands Ballets de Tahiti	Participation au heiva 2005	3 000 000	657 - 510	Ate n° 2200/PR du 30/12/2005
62	Pensions de Famille de Maupiti	Heiva I Maupiti	150 000	657 - 510	Ate n°1623/PR du 09/11/2005
63	Syndicat d'Initiative et Comité des fêtes de la Commune de Tubuai	Heiva I Tubuai	500 000	657 - 510	Ate n°2082/PR du 26/12/2005
64	Tamarii O Te Faa No Tipaerui	Participation au heiva 2005	2 000 000	657 - 510	Ate n° 1625/PR du 09/11/2005
		TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2005	152 529 130		

Les conventions

Le Service de la Culture et du Patrimoine a poursuivi ses actions en faveur de la conservation et de la protection des fonds iconographiques et sonores dont il dispose.

La recherche scientifique restant l'action prioritaire du service, deux opérations scientifiques ont pu être menées en 2005 afin de compléter les données existantes sur le patrimoine culturel polynésien. Elles feront normalement l'objet d'une publication dans les « dossiers de l'archéologie polynésienne », la revue scientifique du S.C.P. destinée à faire connaître le développement de la recherche archéologique en Polynésie française.

L'état ci-après reprend les montants et la destination des prestations réalisées en 2005 par le S.C.P..

N	Bénéficiaire	Objet de la prestation	Montant	Imputation
1	Paul NIVA	Réalisation d'une fouille archéologique de sauvetage sur l'emprise du projet de construction du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) de Fa'aroa, sur l'île de Raiatea	280 000	939
2	Heidy BAUMGARTNER - LESAGE	Poursuite de la mission d'inventaire et de classement du fonds photographique du S.C.P.	1 300 000	939
3	Tuhiva LAMBERT	Travaux de numérisation du fonds sonore ethnographique du S.C.P.	1 950 000	939
4	Catherine CHAVAILLION	Poursuite de la mission documentaire relative à la connaissance du patrimoine archéologique de l'île de Hiva Oa, Archipel des Marquises – Inventaire des Tiki, sculptures, pétroglyphes, vestiges archéologiques et préparation d'un projet de publication	1 000 000	939
TOTAL PRESTATIONS REALISEES EN 2005			4 530 000	

La réglementation

Le Service de la Culture et du Patrimoine est chargé d'élaborer la réglementation en matière de protection et de conservation du patrimoine, et de veiller à son application.

Le Code de l'aménagement de Polynésie française, qui constitue jusqu'à présent le cadre réglementaire de référence, s'avère cependant insuffisant et inadapté. Aussi, la nécessité d'entreprendre une réforme générale des textes en vigueur dans un cadre réglementaire plus spécifique, à l'instar du Code du patrimoine métropolitain, a été actée par le ministère à l'issue des journées « *culture live – Te fareireira* » qui ont eu lieu les 28 et 29 novembre 2005 à la maison de la culture, durant lesquelles la population polynésienne a été amenée à exprimer ses attentes et donner ses avis et observations.

La Communication, l'Informatique

Le Service de la Culture et du Patrimoine, au titre de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel et artistique, rassemble les informations et documentations relatives au domaine culturel et artistique et en assure la diffusion par tous les moyens.

Le constat d'un manque de visibilité des missions et des actions du S.C.P. par le grand public, mais aussi d'une certaine carence de la circulation de l'information auprès des agents sur les projets du Service, a conduit le S.C.P. à redéfinir et renforcer ses dispositifs de communication dès 2004. Cette démarche s'est poursuivie en 2005, notamment en matière de publication avec l'édition de deux ouvrages majeures, à savoir :

- le numéro 3 des Dossiers d'Archéologie Polynésienne qui fait le bilan 2003-2004 de la recherche archéologique en Polynésie française ;
- et le numéro 8 des Cahiers du Patrimoine, entièrement consacré à l'œuvre ethnographique de Bruno SAURA sur Huahine intitulée « Huahine aux temps anciens ».

Par ailleurs, sur le plan de l'informatique, le renforcement du réseau interne et l'amélioration des outils de traitement et d'exploitation des données développées au sein des différentes structures techniques et administratives du service ont fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année.

Les Ressources Humaines

En matière de ressources humaines, l'Administration générale du S.C.P. s'est attachée à répondre au mieux aux besoins exprimés par les différents bureaux et cellules techniques ou administratifs.

L'inscription de deux postes vacants d'attachés d'administration de catégorie A au concours administratif 2005, mis en place par le service du personnel et de la fonction publique, s'est avérée particulièrement positive puisqu'elle a permis d'accueillir au sein du service deux lauréats du concours interne, l'un en qualité que juriste et l'autre en tant que chargé du développement culturel.

Le recrutement de personnels non permanents (agent non titulaire) a toutefois été nécessaire afin de palier le départ inopiné de deux agents titulaires dans le cadre du plan annuel de mutation et au titre d'une mise en disponibilité.

1.2. LES ACTIVITÉS DES BUREAUX TECHNIQUES

Les domaines d'intervention du S.C.P. s'inscrivent dans des champs disciplinaires particuliers (archéologie, histoire, traditions, linguistiques, ethnologie...) et dans une programmation d'actions ou une coordination d'initiatives (développement culturel et artistique, promotion des langues polynésiennes.).

Les usagers du S.C.P., les aménageurs-promoteurs culturels, public spécialisé et grand public font appel aux compétences ci-dessus déclinées mais aussi, à l'espace documentation - information dont le S.C.P. dispose depuis 2002.

1.2.1. Le Bureau « Archéologie »

Le Service de la Culture et du Patrimoine, au titre de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine, instruit les demandes d'autorisation de fouilles et prospections, effectue le suivi desdits chantiers, établit l'inventaire des sites, procède à des travaux de recherches et assure la diffusion des données scientifiques.

Les missions exécutées en 2005 se déclinent en 5 catégories principales :

- la carte archéologique de la Polynésie française.

La carte archéologique recense les sites pré-européens, historiques et légendaires de la Polynésie française et sa réalisation, débutée en 2002, constitue l'activité principale du Bureau Archéologie.

La base de données ainsi constituée comptait, au 31/12/2005, un total de 2775 fiches de sites inventoriés.

- la gestion des sites classés.

La restauration lourde du *marae* Marae Ta'ata, commencée en 2004, a été achevée cette année après huit semaines de travaux programmés d'octobre à novembre. La totalité des structures bâties a été rénovée. Les détails de cette opération et les recommandations sont exposés dans un rapport spécifique (cf. bibliographie annuelle).

- l'instruction des dossiers d'urbanisme.

L'instruction des dossiers d'urbanisme est une application concrète de la carte archéologique. En 2005, le bureau Archéologie a répondu à 23 demandes de renseignement soumises dans le cadre d'études d'aménagement préalables et d'autorisation de travaux immobiliers. Ces demandes proviennent de bureaux d'études privés, de la direction de l'environnement, du service de l'urbanisme et du service du développement rural.

Le bureau Archéologie a notamment collaboré à l'élaboration de 10 Plans Généraux d'Aménagement (PGA) relatifs aux communes d'Arue, Faa'a, Pirae, Teva i Uta; Taiarapu-Est, Huahine, Maupiti, Bora Bora, Rangiroa et Ua Huka. Cette collaboration s'est à chaque fois traduite par la définition et la remise aux autorités concernées d'une carte topographique mentionnant les sites et les zones archéologiques à préserver, ainsi qu'une liste commentée de ce patrimoine.

- les fouilles archéologiques,

La recherche archéologique sur le terrain a connu un net recul par rapport à l'année précédente, passant de 19 à 13 opérations réalisées. Cette régression s'explique principalement par la baisse du nombre d'opérations entreprises par des chercheurs extérieurs au Pays, l'année 2005 comptabilisant seulement 3 opérations au lieu de 8, l'année passée. Aucun chercheur extérieur n'a travaillé dans les archipels des Iles du-Vent, des Iles Sous-le-Vent et des Australes. Il faut espérer que cette tendance ne sera que passagère et qu'elle ne présage pas un certain désengagement des chercheurs vis à vis de la Polynésie française.

- la diffusion des connaissances

1.2.2. Le Bureau « Ethnologie et traditions orales »

Au titre du rayonnement des langues polynésiennes, le Service de la Culture et du Patrimoine initie toute action et tout programme concourant à la préservation et à la valorisation de ces langues, recueille toutes traditions orales, savoir-faire traditionnels, attitudes et gestuelles ayant trait au patrimoine culturel.

Comme les années passées, les activités et actions entreprises en 2005 par le bureau ethnologie et traditions orales se sont maintenues autour des objectifs suivants :

- transmission des savoir et savoir-faire par des animations, des rencontres, des apprentissages et des interventions dans le cadre de manifestations ou d'échanges culturels divers ;

- prospection pour la mise en place d'itinéraires du Patrimoine en vue d'une publication (ex. : parcours ethno-archéobotanique dans la vallée de Papenoo) ;

- participation aux Commissions Locales d'Aménagement (C.L.A) afin de proposer des dispositifs de protection et de conservation du patrimoine polynésien (constitution d'une mémoire communale) ;

- collaboration à la traduction et à la correction des écrits produits par les agents du S.C.P. ou par des consultants extérieurs ;

- poursuite des travaux de transcriptions du fonds sonores du S.C.P. et réactualisation du programme de sauvetage du patrimoine ethnologique ;

- participation à la mise en œuvre des programmes d'action des établissements du secteur culturel (ex. : exposition sur le Tapa, programmée pour 2006, à l'initiative du Musée de Tahiti et des Iles) ;

- étude toponymique des lieux et sites culturels, légendaires et archéologiques de Polynésie française.

1.2.3. Le Bureau « Patrimoine Historique »

Au titre de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine historique, le Service de la Culture et du Patrimoine recueille, conserve et étudie tous documents ayant trait au patrimoine historique et participe à la valorisation et à la diffusion de ce patrimoine et de la culture du peuple *maohi*.

La contribution du bureau patrimoine historique s'est notamment manifestée auprès des autres entités techniques du service, à l'occasion des opérations d'inventaire et de recueil du patrimoine initiées par ces dernières. Certains dossiers ont néanmoins monopolisé son intervention, tels que :

- les premiers écrits polynésiens, sujet abordé par le S.C.P. dans le cadre du « salon du livre 2005 » qui avait pour thème « Littérature et patrimoine » ;
- l'étude historique concernant l'atoll soulevé de Makatea ;
- le projet de classement de la maison de la reine Marau, au titre de la sauvegarde du patrimoine historique.

1.2.4. Le Bureau « Développement culturel »

Au titre de la programmation, de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel, le Service de la Culture et du Patrimoine conseille et assiste les établissements publics, rassemble les informations et la documentation relatives au domaine culturel.

Il assure également la diffusion et l'exploitation des données scientifiques et leur vulgarisation auprès de l'ensemble de la collectivité polynésienne. Il rassemble les informations et la documentation relatives au domaine culturel et peut en assurer la diffusion par tous moyens.

Le bureau Développement culturel et communication s'est attaché, en 2005, à répondre aux objectifs ci-après :

- réalisation d'un centre culturel polynésien : étude de définition et conception.
- mise en œuvre du premier festival de la bande dessinée en Polynésie française : étude prospective pour une concrétisation du projet en 2006.

1.2.5. Le Bureau « Documentation »

Au titre de ses missions, le Service de la Culture et du Patrimoine est chargé de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine archéologique, légendaire et historique. Il valorise et diffuse le patrimoine susmentionné ou participe à sa valorisation ou à sa diffusion.

Il assure également la diffusion et l'exploitation des données scientifiques et leur vulgarisation auprès de l'ensemble de la collectivité polynésienne.

Il rassemble les informations et la documentation relatives au domaine culturel et artistique et peut en assurer la diffusion par tous moyens.

Ces missions qui sont, pour l'essentiel, celles du bureau Documentation, se sont traduites en 2005 par la mise en œuvre des opérations suivantes :

- traitement des documents : acquisitions, vérification, collation, estampillage, enregistrement, cotation, équipement, signalétique ;
 - poursuite du récolement et de l'inventaire des différents fonds patrimoniaux détenus par le service (fonds bibliographique, d'archives, cartographique, photographique, sonore, audiovisuel) ;
 - poursuite de l'informatisation du fonds bibliographique : la base de données sur File maker pro a été enrichie de 759 nouvelles fiches et compte, en fin d'année, 4657 fiches réparties selon 7 groupes .
- Ce fonds croît régulièrement grâce aux achats d'ouvrages, copies, dons, téléchargement d'articles sur Internet, abonnements et rapports fournis par le service, dépouillement de journaux scientifiques.
- évaluation du fonds photographique et poursuite des opérations de tri, classement, inventaire et informatisation.

La base compte actuellement 63 257 données répartie comme suit :

La préservation de ce fonds photographique est assurée, depuis décembre 2005, au sein d'une réserve climatisée, aménagée spécifiquement à cet effet.

- Poursuite de l'inventaire du fonds sonore : récolement, tri, classement, repérage des cassettes transcrites, recherche des transcriptions dans les archives des Traditions orales et ajout des lettres de recommandations dans les transcriptions, reliure, et listing (39 transcriptions).
- poursuite de la numérisation du fonds sonore ethnographique constitué dans le cadre du programme de sauvetage du patrimoine ethnographique (PSPE) ;
- Transfert des documents du fonds audiovisuel du S.C.P. vers l'Institut de la communication audiovisuelle (I.C.A).

Ce transfert, établi dans le cadre de deux conventions en 2005, a concerné au total 273 enregistrements.

- Maintien d'une revue de presse chronologique et thématique.

2 – PRINCIPAUX PROJETS OU PERSPECTIVES POUR 2006

Pour répondre aux différentes missions réglementaires qui lui sont imparties, les grands axes de l'activité du service de la culture et du patrimoine seront, en 2006, globalement les mêmes que ceux des années précédentes.

Cependant, la politique culturelle du Pays, impulsée en 2005 par le ministère de la culture, entrera pleinement, dès le début de l'année 2006, dans sa phase opérationnelle à travers notamment la mise en œuvre du "*plan d'action 2006 pour la protection du patrimoine culturel polynésien*".

Dans cette perspective, les activités et actions prioritaires des différents bureaux administratifs et techniques du S.C.P. seront redéfinies autour des objectifs suivants :

- éditer les premiers inventaires du patrimoine culturel polynésien ;
- définir et mettre en œuvre les projets de protection et de mise en valeur de ce patrimoine ;
- contribuer à l'élaboration du code du patrimoine polynésien.

En dehors de ses objectifs communs, les perspectives pour 2006 sont, pour chacun des bureaux, ainsi déterminées :

2.1. ADMINISTRATION ET FINANCES

- valorisation des actions et activités du service par la mise en œuvre de plans de communication vers l'extérieur, à destination du public et des institutions administratives et politiques.
- poursuite de la réflexion portant sur la réorganisation du service dans le cadre de la déconcentration administrative ;
- mise en œuvre, en étroite collaboration avec le service du personnel et de la fonction publique, d'un plan de recrutement de personnels qualifiés correspondant aux diverses compétences souhaitées (archéologue, ethnologue, technicien du patrimoine, juriste, documentaliste,...), ainsi qu'un programme de formation adapté.

2.2. ARCHÉOLOGIE

- poursuite de l'inventaire des sites aux îles du vent et aux îles sous le vent ;
- poursuite des opérations de sauvetages archéologiques ;
- publication du dossier de l'archéologie polynésienne n°5 consacré aux travaux d'inventaire du patrimoine archéologique de Hiva Oa (Marquises), réalisés par Catherine CHAVAILLON en qualité de prestataire du S.C.P..

2.3. ETHNOLOGIE ET TRADITIONS ORALES

- mise en œuvre d'une base de données ethnologiques en liaison avec la base données archéologiques ;
- reprise des travaux de transcriptions et réactualisation du programme de sauvetage du patrimoine ethnologique ;
- poursuite des missions de transmission des savoirs et savoir-faire relatifs au patrimoine culturel polynésien ;
- collaboration à la mise en œuvre de l'exposition Tapa programmée par le Musée de Tahiti et des Îles.

2.4. PATRIMOINE HISTORIQUE

- poursuite de l'inventaire des sites et monuments historiques ;
- collaboration aux programmes de recherche relatifs aux faits historiques marquants de la société polynésienne.

2.5. DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- mise en place d'un observatoire des actions et politiques culturelles en faveur du développement culturel ;
- mise en œuvre du projet de réalisation du centre culturel de la Polynésie française ;
- mise en œuvre du premier festival polynésien de la bande dessinée et lancement d'un concours de bande dessinée ;
- soutien aux initiatives en faveur de l'art contemporain, du théâtre, des manifestations culturelles et artistiques ;

2.6. DOCUMENTATION

- développement de la gestion informatisée des données patrimoniales ;
- poursuite de la sauvegarde du patrimoine sonore et photographique du service ;
- développement de la politique d'acquisition d'ouvrages ;
- développement de la politique de diffusion des fonds documentaires, sonores, photographiques et audiovisuels du S.C.P..

3 – ORGANISATION DU SERVICE EN 2005

La politique de déconcentration administrative du Pays à laquelle contribue le Service de la Culture et du Patrimoine, a donné lieu, en fin d'année 2005, à la définition des pôles de compétences suivants :

- La Direction, assurant la gestion générale du service

- L'échelon central qui comprend les bureaux ci-après :

L'administration générale ;

La documentation ;

Le développement culturel et la communication.

- L'échelon déconcentré qui comprend les entités suivantes :

Au sein de la subdivision des îles du vent :

La cellule « Langues polynésiennes »

La cellule « Ethnologie et traditions orales » ;

La cellule « Archéologie et Histoire ».

Au sein des autres subdivisions :

La cellule « Culture et patrimoine des îles sous le vent » ;

La cellule « Culture et patrimoine des îles australes ».

4 – PRINCIPAUX MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ENTITE

4.1. MOYENS HUMAINS

Le service de la culture et du patrimoine disposait en début 2005 de 32 postes budgétaires. Un poste supplémentaire d'ANFA CC5 lui a été affecté en cours d'année, en provenance de la Direction de l'équipement. Les 33 postes budgétaires se répartissent ainsi :

9 postes de catégorie A dont 2 mis à la disposition de structures extérieures (Cabinet du ministère de tutelle et Maison de la Culture) ;

9 postes de catégorie B ;

6 postes de catégorie C dont 1 poste mis à disposition du cabinet du ministère de tutelle ;

6 postes de catégorie D ;

3 postes ANFA de catégorie 5 dont 1 mis à la disposition de la Maison de la Culture.

Des postes sont positionnés dans les archipels éloignés, à savoir :

1 poste de catégorie D à Raiatea (I.S.L.V.) ;

1 poste de catégorie D à Huahine (I.S.L.V.) ;

1 poste de catégorie CC5 à Raivavae (Australes) ;

Au 31 décembre 2005, les postes vacants étaient au nombre de 3, soit 2 postes de catégorie B et 1 poste de catégorie A.

4.2. MOYENS MATÉRIELS

Situation immobilière : les activités du S.C.P. sont essentiellement centralisées au sein du bâtiment technique situé à la pointe Nu'uroa (pointe des pêcheurs), à Punaauia, anciennement occupé par le département archéologique de l'ex-centre polynésien des sciences humaines ;

Parc véhicule : suite à l'affectation du véhicule de fonction du chef de service auprès du cabinet du ministère de tutelle, le S.C.P. dispose en fin d'année de trois véhicules d'intervention dont deux tout-terrain.

Parc informatique : les agents sont en partie dotés d'ordinateurs et de certains logiciels spécialisés correspondant à la spécificité de leurs missions, mais ces équipements restent toutefois insuffisants, voire inadaptés ou incompatibles ;

Matériels divers et spécialisés, correspondant aux missions de l'archéologie, de l'ethnologie et des traditions orales, de la communication et de la documentation.

4.3. RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de fonctionnement du S.C.P. voté pour l'année 2005 a été de 28 187 000 F, identifié au sous-chapitre 94401. Les crédits délégués en cours d'année ont été de 23 600 482 F.

Au titre du soutien de la politique culturelle du Pays, le S.C.P. a été amené à gérer un budget d'intervention de 226 000 000 F, délégué à hauteur de 219 166 668 F.

